PLAN VIGIPIRATE (Informations aux candidats)

Dans le cadre de l'état d'urgence et le contexte impératif issu des consignes strictes et officielles garantissant la sécurité de chacun, toutes les valises, tous les sacs à dos ainsi que les bagages encombrants sont interdits à l'intérieur des salles de concours.

Il ne sera pas possible de faire entrer ce type de bagage dans l'enceinte des établissements accueillant des épreuves.

Les candidats doivent prendre leurs dispositions de façon à ne conserver avec eux que le matériel absolument nécessaire et autorisé. Seul un sac à main **ou** un cartable de petites dimensions pourra accompagner un candidat. Il devra être présenté ouvert aux équipes chargées de son contrôle et posé fermé devant les tables pendant les compositions.

Pour accéder au centre de concours, les candidats devront impérativement présenter à l'autorité compétente leur convocation imprimée ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité.

Les candidats devront veiller à se munir de leur convocation et **prévoir un délai suffisant avant le début des épreuves** pour satisfaire aux éventuels contrôles.